

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres des groupes de travail
chargés de l'élaboration d'une épreuve certificative
externe commune en sciences au terme de la troisième
étape du continuum pédagogique**

A.Gt 05-12-2013

M.B. 12-02-2014

Modification :

A.Gt 11-02-2015 - M.B. 20-03-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment les articles 36/3 et 36/4;

Vu les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune en sciences au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est formé pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Modifié par A.GT 11-02-2015

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en sciences organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1. des deux inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Philippe DELFOSSE qui assumera aussi la vice-présidence;
- Guy-Michel JACQUES;
- Martine ADAMI ; *[ajouté par A.Gt 11-02-2015]*
- Myriam DI STEFANA *[ajouté par A.Gt 11-02-2015]*

2. de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
- Isabelle LAUREYNS;
- l'enseignement officiel subventionné :
- Kristel RENTS;
- l'enseignement libre subventionné :
- Remy SLOSSE; *[remplacé par A.Gt 11-02-2015]*



- Dominique WATERLOO (Monsieur);



3. de quatre membres issus des cellules de conseil et de soutien pédagogique :

- de l'enseignement officiel subventionné :
- Martine DUPONT;
- de l'enseignement libre subventionné :
- Philippe CAPELLE;
- Stéphanie PATTE;
- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :
- Dominique OBLINGER (Madame).

Article 3. - La Ministre qui a l'enseignement obligatoire et de promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 5 décembre 2013.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M.-M. SCHYNS